

BUDGET PRIMITIF 2023 : L'EXPRESSION D'UN DÉPARTEMENT PROCHE ET INNOVANT

« **Ce budget 2023 est l'incarnation, en chiffres, de nos choix, de nos ambitions pour les Deux-Sèvres et les Deux-Sévriens.** Ce budget est également la traduction de notre capacité et de notre volonté d'œuvrer au service d'un territoire et de ses habitants où, comme partout ailleurs dans l'Hexagone, les difficultés liées notamment à l'inflation s'accumulent », souligne Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres lors du vote du budget primitif 2023 à la Maison du Département à Niort, vendredi 16 décembre 2022.

Et de poursuivre : « Le Département, impacté lui aussi par l'inflation et l'application de plusieurs mesures sociales, résiste et joue son rôle d'amortisseur social. Plus de 3 millions d'euros ont d'ores et déjà été injectés par la collectivité pour alléger les factures énergétiques des EHPAD et des collèges qui, en leurs murs, accueillent nos personnes âgées et nos collégiens. **Malgré cet avenir incertain, avec la Majorité départementale, nous traçons une feuille de route claire bâtie autour de notre socle de compétences : la solidarité, les collèges et les infrastructures routières** ».

+ 22 millions pour les solidarités

Sur un budget primitif total de **424,992 millions d'euros** soit une augmentation de 33 millions d'euros par rapport au budget primitif 2022, le Département consacrera 58 % de son budget au bloc des solidarités : enfance-famille, insertion, habitat et personnes âgées. **Une augmentation de 22 millions d'euros par rapport à 2022, année charnière qui a vu le nombre d'enfants confiés au Département dépasser la barre des 1 000 enfants.** Comme dans tous les départements de l'Hexagone, la complexité des profils accueillis, la pénurie d'offres en matière de soins psychiatriques et de prises en charge des jeunes en situation de handicap, le manque de places en établissements spécialisés, les difficultés à recruter des assistants familiaux et l'épuisement des agents du secteur de l'enfance amènent la collectivité à repenser la politique enfance-famille avec comme cap la mise à l'abri, rapide et dans des conditions optimales de sécurité, de cette enfance fragile.

Toujours dans le domaine des solidarités, 2023 verra la mise en œuvre au 1^{er} mars du tarif unique et de la liberté tarifaire pour les Services d'aides et d'accompagnement à domicile publics, associatifs et privés. « Les SAAD auront ainsi des recettes qui seront le reflet des coûts réels de leur activité, préalable indispensable à leur viabilité économique et à sa conséquence : **assurer la continuité du service pour tous** », explique Coralie Dénoues. Sont également programmés en 2023 l'engagement des travaux de concertation en application du Schéma de l'autonomie 2022-2026, sur les orientations en matière de **parcours résidentiel** des personnes en perte d'autonomie et la mise en route des **Maisons du Département** dans les territoires.

Accompagner la réussite de la jeunesse

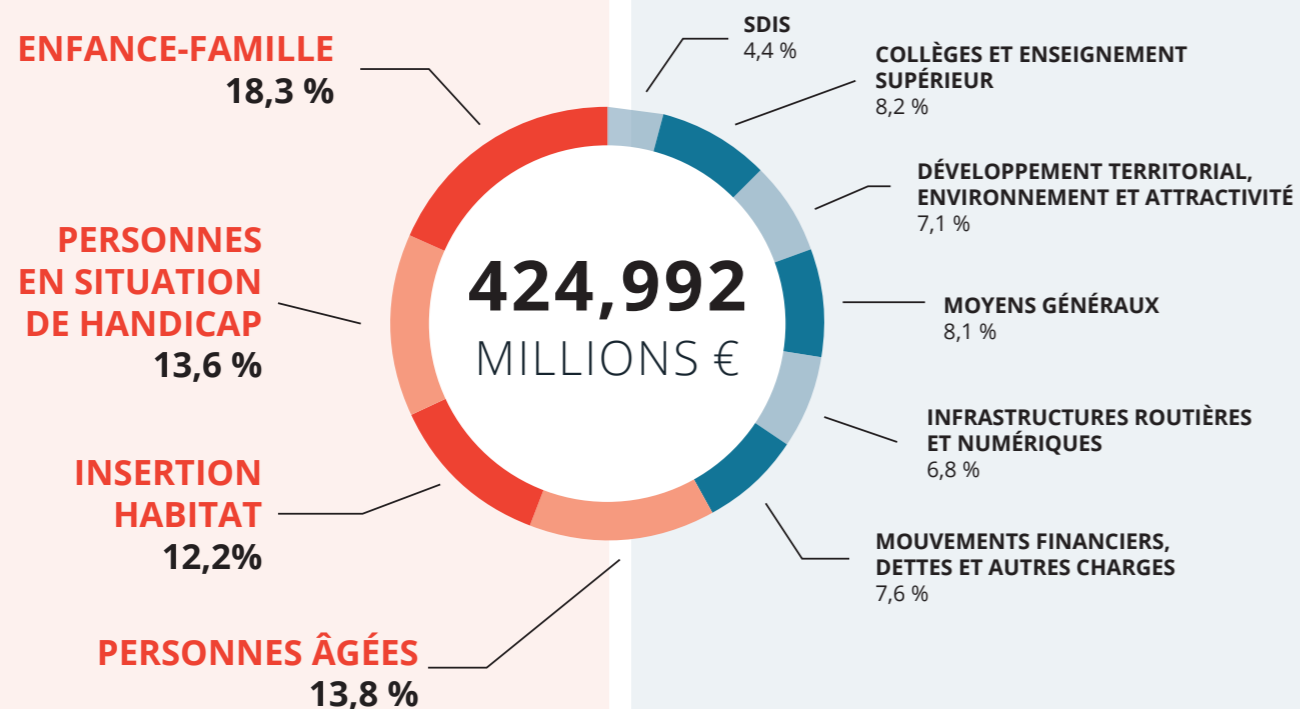
En 2023, le Département engagera le Plan « **Collège 2050** ». « Ce plan s'adresse d'abord aux collégiens. **Il sanctuarisera notre ambition pour les collèges de demain et tout ce qui contribuera à l'épanouissement de nos jeunes** », ajoute-t-elle. Ce plan s'intéressera au parc bâti et à son organisation territoriale. Il fixera aussi les grandes orientations en matière de développement des usages numériques, d'ouverture sur la cité, de qualité et d'origine des produits alimentaires, de sobriété énergétique, de maintenance et d'entretien.

Concernant les infrastructures routières, 2022 s'est achevée par un arrêt du projet de transfert de la route nationale 149, l'État n'ayant accepté d'engager aucun dialogue avec la collectivité. Le Département est néanmoins disposé à financer des travaux portés par l'État et espère **voir inscrite dans le volet mobilité du Contrat de plan État-Région une ligne concernant la RN 149.**

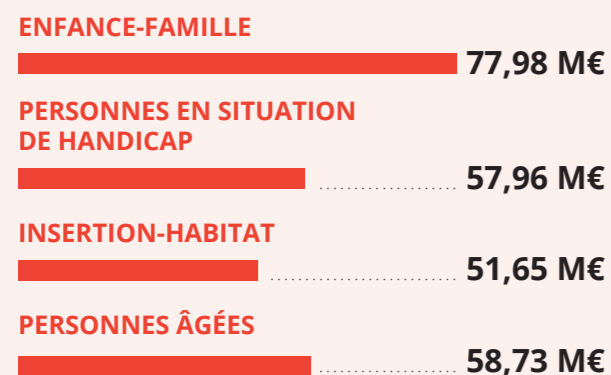
Enfin, tout en assumant pleinement son rôle d'amortisseur social, le Département continue de bâtir l'avenir des Deux-Sèvres et des Deux-Sévriens **en maintenant un haut niveau d'investissement** pour l'amélioration du cadre de vie de ses habitants soit plus de **57,588 millions d'euros** en faveur des collèges, des routes, du développement territorial et de l'attractivité, de l'environnement et de l'agriculture, de l'habitat...

BP 2023 EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

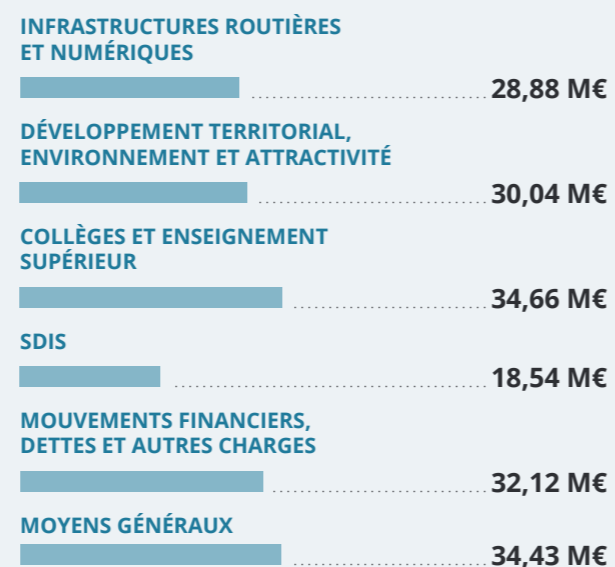
(avec masse salariale ventilée par secteur)



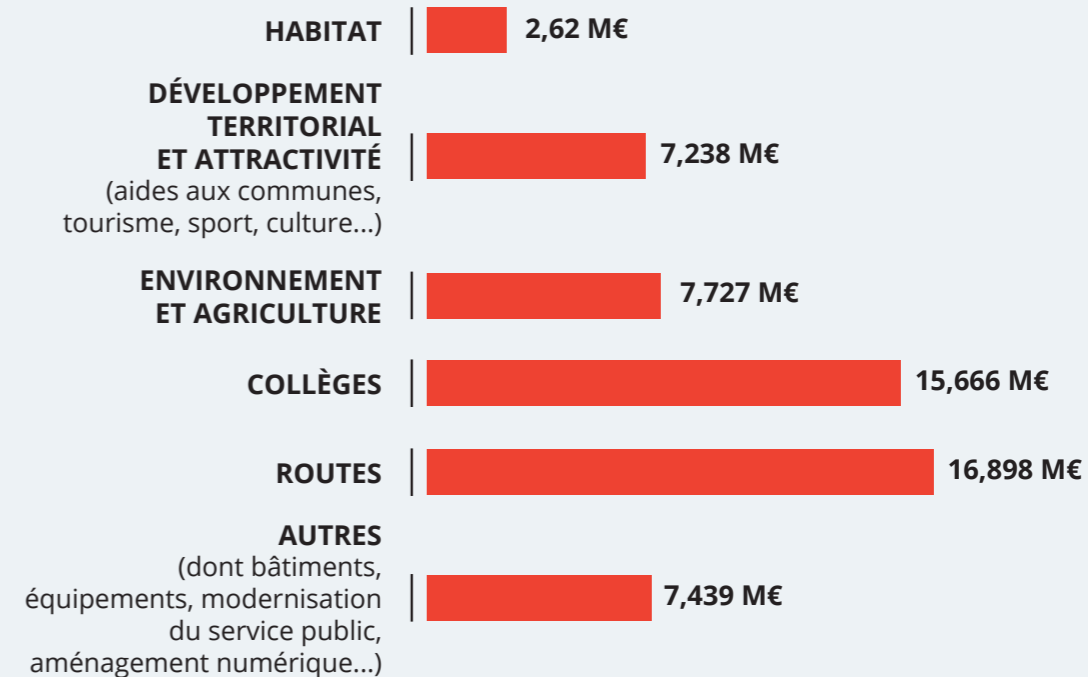
Chef de file des solidarités, le Département des Deux-Sèvres dédie, en 2022, **58 % de son budget, soit 246,32 millions €** aux secteurs suivants :



Et 178,67 millions € à :



57,588 M€ D'INVESTISSEMENTS



LES GRANDS INVESTISSEMENTS 2023

Collèges : 3 chantiers d'envergure à Niort et à Melle

→ 3 millions d'euros pour les collèges Philippe-de-Commynes et Gérard-Philippe

Dès l'été 2023, de grands travaux de rénovation débiteront au sein des collèges Philippe-de-Commynes et Gérard-Philippe à Niort.

Construit et mis en service au début des années 70, le collège **Philippe-de-Commynes** (capacité d'accueil : 500 élèves) connaîtra plusieurs phases de travaux avec pour fil rouge **l'amélioration de la fonctionnalité des lieux et l'inscription dans une logique de réduction de l'empreinte environnementale** de ces bâtiments. L'opération consistera à rénover le chauffage, reconstruire la demi-pension, restructurer les locaux de l'ancien espace restauration pour l'accueil des salles de technologie et les locaux des enseignants. Le bâtiment dédié à l'externat fera l'objet de travaux intérieurs et d'un traitement thermique de l'enveloppe. Montant de ces travaux : 9,3 millions d'euros.

Coût total de l'opération avec travaux de rénovation globale : 13,6 M TTC.

Construit et mis en service en 1968 pour une capacité de 500 élèves, le collège **Gérard-Philippe** connaîtra lui aussi plusieurs phases de travaux avec pour objectifs :

- améliorer la fonctionnalité des espaces en particulier ceux affectés à la restauration ainsi qu'optimiser la performance technique et environnementale des bâtiments ;

- permettre un phasage dans le temps des projets et une adaptation des bâtiments à l'évolution des effectifs. L'opération consistera à reconstruire la demi-pension afin de lui conférer de meilleures performances techniques et énergétiques, réaménager l'intérieur du bâtiment externat, restructurer l'ancienne demi-pension. Également au programme : l'extension du préau, la création d'un abri-vélo, la création d'un escalier de sortie de secours et la mise à niveau capacitaire du collège pour 600 élèves.

Comme pour le collège Philippe-de-Commynes, le bâtiment dédié à l'externat fera l'objet de travaux intérieurs et d'un traitement thermique de l'enveloppe. Montant de ces travaux : 8,6 millions d'euros. Coût total de l'opération avec travaux de rénovation globale : 13,9 M TTC.

→ 3,14 millions d'euros pour le collège Le Pinier

Des travaux de rénovation énergétique débiteront également l'été prochain au collège **Le Pinier à Melle**. Construit en 1974 et doté d'une capacité d'accueil de 500 élèves, le collège connaîtra les travaux suivants : réfection de l'enveloppe des bâtiments (isolation thermique par l'extérieur, menuiseries extérieures et réfection des terrasses), réfection du réseau de chauffage et mise en place d'une gestion technique du bâtiment, mise en place d'un double flux. Coût total de l'opération avec travaux de rénovation globale : 7,2 M TTC

Routes : fin de chantier pour la modernisation de la Sévrienne

Concomitamment à la mise en place d'un schéma pluriannuel du réseau routier départemental concernant les usagers, les entreprises et les acteurs publics du territoire, le Département des Deux-Sèvres investira **16,898 millions d'euros** dans les infrastructures routières.

Les travaux d'aménagement du créneau entre Maisonnay et Bois Roger ainsi que ceux de l'ouvrage d'art pour le franchissement de la RD 105 reliant Legay à Chef-Boutonne s'achèveront en 2023. Pour cela, le Département investira la somme de **4,2 millions d'euros** : mise en service à l'automne 2023.

Cette modernisation (aménagement en 3 voies avec 2 voies + 1 de dépassement) permettra de fluidifier le trafic et de le sécuriser. En effet, son importance (10 000 véhicules par jour dont 25 % de poids-lourds) implique notamment de multiples manœuvres de dépassement et les traversées de Maisonnay, Chaignepain et La Presle où les carrefours avec les RD 105, RD 110, RD 173 et l'échangeur de la RN 10 se révèlent très accidentogènes. Coût du chantier : 13,2 millions d'euros.

Les mobilités douces tracent leur route en Deux-Sèvres

En 2023, le Département investira 3,97 millions dans le développement des mobilités douces dont une enveloppe de **3,89 millions d'euros en faveur des véloroutes et des voies vertes**. Au programme notamment : la fin de l'aménagement de l'itinéraire reliant Nueil-Les-Aubiers au département de la Vendée (ouverture pour la saison touristique 2023), le renforcement de la sécurisation des voies vertes, le chantier de restauration du cheminement cyclable (platelage) reliant Coulon à La Garette, l'installation d'une passerelle au-dessus de la RN 149 à Bressuire afin d'assurer la continuité de la voie verte reliant Bressuire à Nueil-Les-Aubiers.

À noter également, dans le cadre d'un Contrat Ambition Deux-Sèvres (CADS randonnées 2022-2028), le soutien départemental aux collectivités pour leurs travaux d'aménagement et d'équipement d'itinéraires ainsi que leurs études de faisabilité pour développer de nouvelles pratiques sport nature s'élèvera à 200 000 euros.

Pour mémoire, le CADS porte sur des investissements locaux, fléchés sur les priorités départementales et fruits des concertations et d'une co-construction entre les élus de terrain. Dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale 2022-2028, le Département s'est engagé à financer à hauteur de 27 millions d'euros les projets communaux et intercommunaux qui font l'objet de Contrats Ambition Deux-Sèvres établis entre le Département et les collectivités.

Réinventer l'habitat

L'habitat cristallise en ses murs de nombreux enjeux : cohésion sociale, attractivité territoriale, développement économique et transition énergétique. En 2023, le Département des Deux-Sèvres investira **2,62 millions d'euros avec l'ambition de créer un territoire attractif qui favorise l'accès et le maintien dans le logement pour tous, à tous les âges de la vie**. Une enveloppe de 420 000 euros sera dédiée à l'habitat intermédiaire dans le cadre d'un Contrat Ambition Deux-Sèvres (CADS Habitat intermédiaire) dont le budget global s'élève à 1,26 million d'euros sur la période 2023-2025. Ce soutien financier à destination des porteurs de projets publics (communes, EPCI...) et des structures privées à but non lucratif de son territoire portera sur le développement de formes innovantes d'habitat intermédiaire : constructions ou réhabilitations nécessairement sobres du point de vue énergétique et foncier. Les loyers seront très modérés à modérés et la proximité avec les services et les réseaux de transport devra être assurée. Enfin, le Département sera attentif aux partenariats développés avec les structures locales.

Sécurisation et protection de la ressource en eau potable

Du bocage à la plaine, des canaux du marais aux lits des rivières, les Deux-Sèvres sont traversées par l'eau mais soumises à des restrictions de son usage de plus en plus contraignantes. Impliqué dans sa protection, le Département investira **1,935 million d'euros pour la sécurisation de la production d'eau potable, la coordination de l'assainissement non collectif et le suivi du milieu aquatique et des zones humides**. Une enveloppe de 1,6 million d'euros sera répartie entre les collectivités compétentes pour mener à bien leurs projets selon le programme d'intervention « eau ». Au programme en 2023 : projets d'eau potable avec l'objectif de contribuer à la sécurisation de la ressource en eau tant au niveau qualitatif que quantitatif en prenant en compte les effets du changement climatique, des projets d'assainissement collectif contribuant à la diminution de l'impact des rejets sur les milieux aquatiques ainsi qu'à la préservation de certains usages sensibles (eau potable, baignade, etc) et des projets de gestion des rejets des eaux pluviales afin de réduire leur impact en zones sensibles (baignade, eau potable, etc.).

CONTACT PRESSE

Delphine Péronnet

Département des Deux-Sèvres - 06 63 21 57 51
delphine.peronnet@deux-sevres.fr

